

Ind. N° 71/2 - 42165^b

ANNEXES

PLANS

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU CONSEIL PROVINCIAL DU LIMBOURG,

3 annexes

Vu la délibération du conseil communal de *Corteryn*,
 en date du *22 septembre* adoptant un plan pour
l'élargissement de l'avenue n° 13 de l'alle
de cette commune;

Vu le plan des lieux;

Vu le procès-verbal d'enquête *de commodo et incommodo* constatant
 qu'il *que le projet n'a rencontré aucun opo-*
sition.

Vu l'avis de M. le Commissaire d'arrondissement;

Vu le rapport de M. l'Inspecteur provincial des chemins vicinaux
 et des cours d'eau, en date du *1^{er} octob-1900* n° *860/*;

Entendu le rapport de M. *Hezen*,
membre de notre Collège;

Vu la loi du 20 mai 1863 et l'art. 76 de la loi communale;

DÉCIDE:

D'approuver la délibération précitée en ce qui concerne l'adoption du plan et d'autoriser l'acquisition, de gré à gré, des terrains nécessaires à l'exécution de ce plan ~~sous les conditions suivantes~~:

Le présent sera publié par le collège échevinal, dès le dimanche qui suivra sa réception, et restera affiché pendant huit jours, conformément aux dispositions de la loi du 20 mai 1863.

Le certificat constatant l'accomplissement de cette formalité nous sera transmis après l'expiration du délai d'appel.

Expédition du présent sera adressée, pour exécution, à M. le Commissaire de l'arrondissement de *Fougères*

Pareille expédition sera adressée pour information, à M. l'Inspecteur provincial des chemins vicinaux et des cours d'eau, à Hasselt.

En séance, à Hasselt, le *12 octobre 1890*

Etaient présents MM.

Le Greffier provincial,

La Députation permanente,

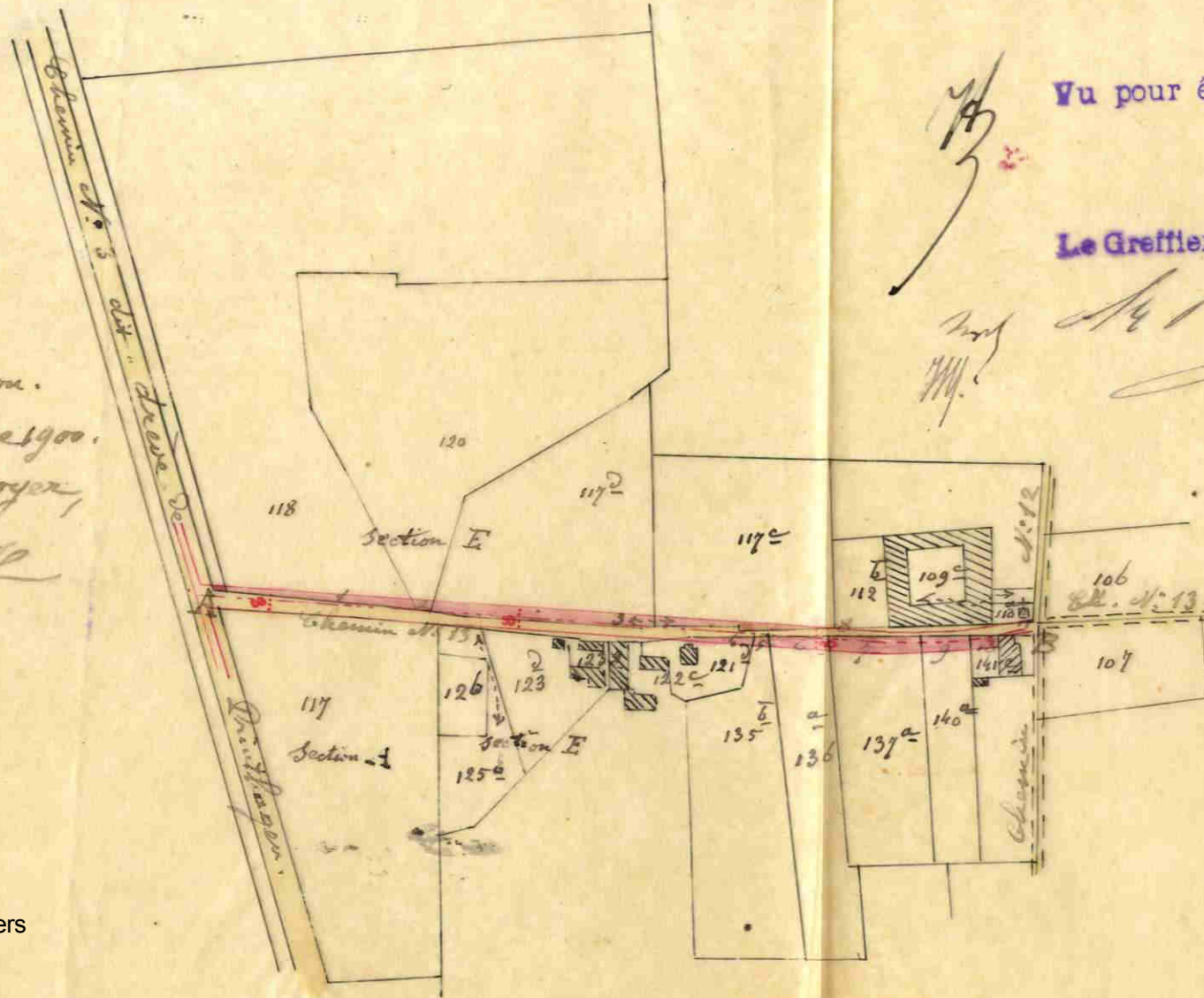
M. Pasch

J. B. de Waele

Le Rapporteur,

[Signature]

Plan, indiquant entre les lettres AB une partie du chemin N° 13, que l'administration communale de Cortespu désire élargir, conformément aux articles 27 et 28 de la loi du 10 avril 1841.



Vu pour être annexé à notre arrêté de ce jour, ^{de l'ère de l'ère} n° 42165, Hasselt, le 12^{te} 1900.
La Députation permanente

Le Greffier provincial *J. J. de l'ère de l'ère*

M. de l'ère de l'ère Le Rapporteur

Approuvé par le conseil communal de Cortespu, le 22 Septembre 1900.
Par le Conseil:

Le Bourgmestre *A. de l'ère de l'ère*
Le secrétaire *B. de l'ère de l'ère*

Schaal: 1/2500

0 15 30 60 90 120
Meters

Dessiné en triple expédition.
Hasselt, le 21 septembre 1900.
Le Bourgmestre-royal,
D. Cornelissen